

## **Information pour femmes enceintes et pour les femmes allaitantes Vaccination avec un vaccin ARNm contre le COVID-19 pendant la grossesse (Etat : 14.09.2021)**

Madame,

Dans le contexte de pandémie à COVID-19, voici des informations importantes concernant le vaccin contre le coronavirus pendant la grossesse. Ce vaccin est maintenant **RECOMMANDE CHEZ TOUTES LES FEMMES ENCEINTES** :

- **Quels sont les risques du coronavirus COVID-19 pendant la grossesse ?**

Les femmes enceintes sont plus susceptibles au coronavirus. En cas d'infection, le risque d'évolution sévère nécessitant une hospitalisation et des soins intensifs semble nettement plus important que pour la population générale du même âge. En cas d'infection sévère, les médecins sont parfois amenés à faire accoucher la patiente (parfois prématurément) pour permettre une amélioration de la respiration de la mère et assurer la santé de l'enfant. En outre, le risque d'accouchement prématuré est environ trois fois plus élevé lors d'une infection par le COVID-19 durant la grossesse. Finalement, le risque de perdre l'enfant (mort-né) est augmenté également de 2-3 fois. **Les femmes enceintes et leurs fœtus sont donc à considérer comme des personnes particulièrement vulnérables au COVID-19.**

- **Comment me protéger pendant la grossesse ?**

Le principe de précaution prévaut. Il est recommandé aux femmes enceintes de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène (se laver ou se désinfecter fréquemment les mains), de ne pas serrer de mains, de respecter une distance de >1,5 m avec autrui, d'éviter les endroits très fréquentés ou les heures d'affluence, et de porter un masque en dehors du domicile. Au niveau familial, votre partenaire devrait respecter les mêmes règles, y compris le port du masque en dehors du domicile ou lors d'interaction sociale <1,5 m. Les membres de la famille au-dessus de 12 ans et les personnes avec contact proche régulier devraient être vaccinés contre COVID-19. Tout symptôme suspect d'un membre de la famille d'une patiente enceinte doit amener à effectuer un test COVID-19, même si cette personne est déjà vaccinée.

- **Quelles sont les connaissances relatives à la vaccination contre le COVID-19 pendant la grossesse ?**

*Risques pour la mère :* Plusieurs centaines de milliers de femmes enceintes ont reçu des doses de vaccins à ARNm contre le SARS-CoV-2 aux Etats-Unis et en Europe. A ce jour, aucun effet néfaste sur la grossesse, le développement embryonnaire/fœtal, la naissance ou le développement postnatal n'a été observé. Une fièvre >38°C survient chez environ 15% des personnes vaccinées. D'autres effets secondaires possibles, mais plus rares sont un gonflement ou une douleur au point d'injection, de la fatigue, des maux de tête et des douleurs musculaires ou articulaires. La plupart des symptômes disparaissent en 2 jours. Ces effets secondaires passagers connus ne sont pas plus fréquents chez les femmes enceintes que chez les personnes du même âge qui ne sont pas enceintes.

*Risques pour le fœtus :* les vaccins en général ne sont pas associés à un risque de malformation chez le fœtus. Les deux vaccins COVID-19 autorisés en Suisse à l'heure actuelle font partie des vaccins à ARNm qui contiennent un matériel génétique qui code une protéine de surface du SARS-COV-2. L'ARNm ne traverse pas le placenta et ne peut pas s'insérer dans l'ADN des cellules humaines, car l'ARNm n'entre pas dans le noyau de

nos cellules. Il n'y a donc pas de risque de modification génétique pour les patientes recevant le vaccin ainsi que pour leur fœtus. Aucune augmentation du risque de complication n'a été observée lorsque le vaccin est administré au 1<sup>er</sup> trimestre de la grossesse. Pour les couples qui désirent une grossesse, le vaccin n'induit pas d'infertilité féminine ou masculine.

*Avantages* : après 2 doses du vaccin COVID-19 à 4 semaines d'intervalle, l'efficacité des vaccins ARNm autorisés en Suisse est estimée à 95 % deux semaines après la 2<sup>e</sup> dose. Le bénéfice d'une seule dose est nettement plus faible. Les études menées jusqu'à présent sur l'efficacité du vaccin chez les femmes enceintes montrent qu'elle est la même que pour la population générale du même âge. De plus, les anticorps produits par la maman vaccinée vont traverser eux le placenta et protéger l'enfant à la naissance. Ces anticorps vont également se retrouver dans le lait maternel. Les risques et effets secondaires du vaccin mentionnés ci-dessus doivent être mis dans la balance face aux risques d'évolution sévère pour la mère (5%) et son enfant en cas de COVID-19.

- **Quand peut-on envisager une vaccination pendant la grossesse ?**

**La vaccination contre le COVID-19 est recommandée à toutes les femmes enceintes ou qui allaitent. Vous pouvez en discuter avec votre gynécologue ou votre sage-femme si vous le souhaitez, ou alors directement prendre rendez-vous dans un centre de vaccination. Une consultation et une ordonnance par le médecin ne sont plus nécessaires. Idéalement, la vaccination se fait pendant le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre, le 1<sup>er</sup> trimestre étant la période la plus sensible pour le développement des organes chez l'embryon.** Cependant, une vaccination au 1<sup>er</sup> trimestre est possible si vous le désirez, comme cela se fait dans d'autres pays. Une feuille de suivi d'éventuels effets secondaires est accessible via le lien internet [https://www.sggg.ch/fileadmin/user\\_upload/Dokumente/1\\_Ueber\\_uns/Form\\_suivi\\_EII\\_FR\\_03.05.2021\\_akt.pdf](https://www.sggg.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/1_Ueber_uns/Form_suivi_EII_FR_03.05.2021_akt.pdf). Merci de remplir cette feuille et de la ramener à votre gynécologue, qui, avec votre consentement, la transmettra à un registre basé au CHUV à Lausanne avec l'issue de votre grossesse.